

CONSEIL DES MANDATAIRES DU HUQÚQU'LLÁH AU CANADA
BOARD OF TRUSTEES OF HUQÚQU'LLÁH IN CANADA

Le 26 avril 2019

Les personnes réunies au 71^e Congrès national des bahá'ís du Canada

Chers amis,

C'est avec gratitude envers l'Assemblée spirituelle nationale que le Conseil des mandataires du huqúqu'lláh au Canada désire vous dire quelques mots au sujet du droit de Dieu — cet « *acte puissant*¹ » dont nous n'avons jusqu'à maintenant que peu expérimenté l'influence libératrice².

Bahá'u'lláh a « *effacé des pages du Livre saint de Dieu tout ce qui était la cause de conflits, de malveillances et de troubles parmi les enfants des hommes* »³. Désirant « *manifester aux hommes sa grâce et sa bienfaisance et établir l'ordre dans le monde, il révéla des observances et créa des lois*⁴. » Parmi ces lois et principes, le huqúqu'lláh (le droit de Dieu) occupe une place importante⁵.

En tant qu'amants de la Beauté Bénie, on nous demande d'élargir nos connaissances sur les questions qui ont trait à cette ordonnance « *très importante*⁶ », de manière à ce que celle-ci et son application soient intégrées dans notre vie quotidienne⁷. Ce que pourrait signifier une obéissance si délibérée à cet « *acte de conscience profondément privé*⁸ », dans la mesure où il devient une observance quotidienne, plutôt qu'un examen annuel ou mensuel de ses affaires financières en vue de déterminer si le paiement est dû, est - et sera pour de nombreuses années à venir - parmi les nombreuses frontières de l'apprentissage dans le monde bahá'íe. Tout aussi inconnue est l'incidence qu'une telle prise de conscience de la part d'un des protagonistes du Plan aurait sur les deux autres.

L'application de la loi dans sa vie n'est pas un processus linéaire. C'est un processus cyclique et réfléchi qui développe de nombreuses vertus. Au fur et à mesure que l'on prend conscience et que l'on comprend mieux la loi, on commence à la mettre en œuvre, puis on affine cette mise en œuvre. Et, par conséquent, l'exhortation de Bahá'u'lláh : « *Ô peuple! de toutes vos forces attachez-vous à réaliser ce qui vous sera vraiment profitable dans les mondes de votre Seigneur, le Très-Glorieux, le Très-Loué*⁹ » se réalise, de même que sa promesse de « *progrès divin, [de] prospérité, [de] dignité et [d']honneur* »¹⁰.

« *L'homme est dans le plus haut degré de matérialité, et au début de la spiritualité — c'est-à-dire, il est la fin de l'imperfection et le début de la perfection*¹¹ [traduction]. » Par conséquent, « *l'état du monde reflète une distorsion de l'esprit humain, non sa nature intrinsèque*¹². » « *Les forces destructrices du matérialisme dominant à la fois l'Orient et l'Occident*¹³ [traduction] » et « *le consumérisme continue à agir comme opium pour l'âme humaine*¹⁴ [traduction] ».

Nous existons « *au milieu d'une société profondément désordonnée dans ses affaires matérielles*¹⁵ ». Dans ce milieu, « *Bahá'u'lláh ne nous demande rien de moins qu'un renversement complet du comportement humain habituel*¹⁶ [traduction] ». Si, cependant, « *un nouveau modèle de vie communautaire, inspiré des enseignements, doit émerger, la compagnie des fidèles ne doit-elle pas démontrer dans leur propre vie la rectitude de conduite qui est l'un de ses traits les plus marquants? Chaque choix qu'un bahá'í fait — en tant qu'employé ou employeur, producteur ou consommateur, emprunteur ou prêteur, bienfaiteur ou bénéficiaire — laisse une trace, et le devoir moral de mener une vie cohérente exige que ses décisions économiques soient conformes à de nobles idéaux, que la pureté de ses objectifs soit accompagnée de celle de ses actions pour atteindre ces objectifs*¹⁷ [traduction]. » « *En dernière analyse, c'est par les décisions et actions spirituelles des croyants que la Foi avance sur son chemin vers la victoire ultime*¹⁸ [traduction] ».

Bien que le paiement du huqúq soit une obligation, c'est un acte purement volontaire, qui ne doit jamais être sollicité. « *Mais peut-on imaginer acte plus méprisable que de solliciter, au nom du seul vrai Dieu, les richesses des hommes*¹⁹? »

« La révélation de Bahá'u'lláh est vaste. Elle exige un changement profond, non seulement sur le plan personnel, mais aussi dans la structure de la société²⁰. » En plus d'être un élément nécessaire dans la gestion « de ses affaires financières en accord avec les principes spirituels²¹ », « une dimension incontournable d'une vie cohérente²² » et « une question de conscience²³ » pour l'individu, l'obéissance à la loi du droit de Dieu est aussi « une façon de transposer dans la pratique la volonté d'agir pour le mieux-être du monde²⁴. »

S'acquitter avec joie de son obligation garantit « que la part qui est le droit de Dieu pourvoit au plus grand bien²⁵ ». Cela suscite « dans le monde de l'existence des forces civilisatrices qui ne peuvent être libérées qu'en se conformant à son décret²⁶ ». Cela est « une manière joyeuse de construire le solide tissu de l'ordre mondial de Bahá'u'lláh²⁷ [traduction] » et d'établir « un cadre nécessaire pour assurer l'équité et la justice dans la répartition de la richesse²⁸ [traduction] ».

Quelle autre ordonnance personnelle aborde si directement notre double objectif moral — celui de « développer [nos] potentialités inhérentes et [de] contribuer à la transformation de la société²⁹ » ?

L'obéissance au droit de Dieu a déjà eu « une profonde portée [...] sur les activités mondiales de la communauté bahá'íe, une portée qui laisse présager de profondes implications pour la transformation de la société³⁰ [traduction] ». Les « adeptes de Bahá'u'lláh ont réussi à poser les fondations d'une communauté mondiale transcendant toutes les différences qui divisent le genre humain et ont donné naissance aux principales institutions d'un Ordre administratif unique et imprenable qui façonne la vie de cette communauté³¹ [traduction]. » Avec une plus grande visibilité et une participation accrue à la société, toutefois, vient le besoin d'accorder une attention plus concentrée à la dimension économique de la vie sociale³².

Au Canada, nous avons de la chance. L'avenir de notre pays, « tant du point de vue matériel que spirituel, est très grand³³ ». Levons-nous donc pour assumer la responsabilité que cette promesse implique, ne nous attachons pas « au luxe de ce monde éphémère³⁴ », libérons-nous « de tout attachement et [efforçons-nous] cœur et âme de devenir pleinement établis dans le Royaume de Dieu³⁵. »

Avec le mandat d'aider à promouvoir la compréhension de la signification spirituelle de ce « lien extrêmement important entre les aspects spirituel et matériel de la vie bahá'íe³⁶ [traduction] », les représentants et les mandataires adjoints sont prêts à accompagner et assister toute personne qui désire explorer ce sujet et en apprendre davantage. Nous vous encourageons à faire appel à nos services.

Sachez notre amour sincère pour chacun de vous.

Le Conseil des mandataires du huqúqu'lláh au Canada

^{1, 8 & 9} *Le droit de Dieu, Huqúqu'lláh*, Bruxelles, MEB, 2010, n° 23, 27 et 10 respectivement

^{2, 16, & 27} Banani, Amin, *The Institution of Huqúqu'lláh: The Concept of Law*, allocution faite durant une session en arabe à l'Académie Landegg, août 1991.

^{3 & 19} Bahá'u'lláh, *Florilège d'écrits de Bahá'u'lláh*, Bruxelles, MEB, 2006, passages 153 et 100 respectivement.

⁴ Bahá'u'lláh, *Prières bahá'íes*, Bruxelles, MEB, 2002, p. 105.

⁵ Varqá, Alí Muhammad, allocution faite à des conférences sur le huqúqu'lláh, à Barcelone, en Espagne et à Hofheim, en Allemagne, en octobre 1999.

^{6 & 10} *Huqúqu'lláh ou le droit de Dieu*, 1987, Bruxelles, MEB, paragr. 45.

⁷ Varqá, Alí Muhammad, lettre du 29 septembre 2006 à une conférence institutionnelle tenue au Centre bahá'í de Toronto.

¹¹ 'Abdu'l-Bahá, *Compilation of Compilations*, Volume I, page 254

¹² La Maison universelle de justice, message du Ridván 2012.

^{13 & 28} La Maison universelle de justice, lettre du 24 octobre 2018 aux bahá'ís en Iran.

¹⁴ La Maison universelle de justice, lettre du 2 mars 2013 aux bahá'ís en Iran.

^{15, & 21 - 24} La Maison universelle de justice, lettre du 29 décembre 2015 à la conférence des corps continentaux de conseillers.

^{17, 25 & 32} La Maison universelle de justice, lettre du 1^{er} mars 2017 aux bahá'ís du monde.

¹⁸ La Maison universelle de justice, lettre du 27 février 1986 à toutes les assemblées spirituelles nationales.

²⁰ La Maison universelle de justice, message du Ridván 2010.

²⁶ La Maison universelle de justice, lettre du 28 décembre 2010 à la conférence des corps continentaux de conseillers.

²⁹ La Maison universelle de justice, lettre du 12 décembre 2011 à toutes les assemblées spirituelles nationales.

³⁰ La Maison universelle de justice, lettre du 21 juin 2016 au Conseil mondial des mandataires du huqúqu'lláh.

³¹ La Maison universelle de justice, lettre du 24 mai 2001 aux croyants rassemblés pour les événements marquant l'achèvement des projets sur le Mont Carmel.

^{33 - 35} 'Abdu'l-Bahá, *Les tablettes du plan divin*, 2012, Thornhill, PBC, tablette n° 13, adressée aux bahá'ís du Canada et du Groenland.

³⁶ Varqá, Alí Muhammad, lettre du 30 septembre 1993 à tous les mandataires délégués et représentants du huqúqu'lláh.